

2008/736 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A TROIS ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA REDUCTION DES RISQUES ET APPROBATION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LYON (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 octobre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2008/8761 et n° 2008/8763 du 18 février 2008 et n° 2008/580 du 15 septembre 2008, le Conseil municipal a approuvé les programmations financières des actions 2008 santé et réduction des risques.

Il parait en effet important pour notre ville de poursuivre une politique locale dans le domaine de la santé, axée sur la prévention et l'accès aux soins de ses habitants. Ainsi, la Ville de Lyon soutient les initiatives et actions en la matière avec les objectifs prioritaires suivants :

- ✓ La diminution des conduites à risques et addictives ;
- ✓ La réduction des inégalités sociales et territoriales dans l'offre de soins ;
- ✓ L'amélioration de l'offre de soins.

Le présent projet de délibération a pour objet de compléter les programmations précédentes, trois associations ayant depuis sollicité le soutien de notre collectivité pour le fonctionnement global de l'Association concernée ou pour le financement d'une action spécifique et événementielle.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux propositions de subventions qui figurent dans le tableau ci-dessous :

STRUCTURES	ACTIONS	MONTANT PROPOSE (en euros)	OBSERVATIONS
<i>Volet santé du CUCS (accroître l'offre de services en matière de santé pour les publics prioritaires)</i>			
CENTRE PSYCHANALYTIQUE DE CONSULTATIONS ET DE TRAITEMENT (CPCT) 47 rue Montesquieu 69007 LYON	Consultations pour public en précarité : subvention complémentaire de fonctionnement	4 000,00	LC 1792
<i>Accès aux soins</i>			

RESURGENCE TRANSHEPATE RHONE-ALPES 133 Bd de la Croix Rousse 69004 LYON	Manifestation le 18 octobre 2008 au Palais des Congrès de Lyon à l'occasion de la 2000ème greffe de foie réalisée dans les centres de transplantation de la région Rhône-Alpes (communications scientifiques, témoignages de patients et de praticiens, hommages rendus aux donneurs et à leurs familles)	2 000,00	LC 1792
Réduction des risques			
AIDES ALCOOL 71 quai Jules Courmont 69002 LYON	Aide au fonctionnement de l'association dont les objectifs sont les suivants : prendre en charge toute souffrance psychique ou conduite à risque d'un individu et de son entourage, qu'elle soit plus ou moins liée à un problème d'alcoolisation et promouvoir par différentes actions la prévention de cette souffrance ou de ces conduites à risque	4 000,00	LC 1792
TOTAL		10 000,00	

En outre, la Ville de Lyon réalise, à travers les « ateliers santé ville », des diagnostics en santé dans les quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 : Pentes de la Croix Rousse, Moncey/Voltaire, Guillotière, Mermoz, Etats-Unis et la Duchère.

Ainsi, la Ville de Lyon et la CPAM de Lyon ont souhaité associer leurs compétences afin d'établir un état de la consommation de soins et de l'offre de soins libérale proposée aux habitants de ces quartiers et de produire une analyse statistique comparative par rapport aux arrondissements dans leur totalité et à la Ville de Lyon dans son ensemble.

Cette étude permettra de compléter les diagnostics dans le domaine de la santé et d'alimenter le rapport d'évaluation annuel du contrat urbain de cohésion sociale qui vise notamment, à travers les ateliers santé ville, à contribuer à la diminution des facteurs de risque sanitaire et réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins.

Le quartier Moncey Voltaire sera le premier quartier d'expérimentation de cette étude, qui sera ensuite étendue aux 5 autres quartiers.

Je vous propose d'approuver la convention jointe au rapport qui fixe les modalités du partenariat entre la CPAM et la Ville de Lyon.»

Vu les délibérations des 18 février et 15 septembre 2008 ;

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de sa Commission Solidarité - Santé ;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes, pour un montant total de 10 000 euros au titre du volet santé et réduction des risques du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon, sont allouées aux associations ci-dessous :

- Centre Psychanalytique de Consultations et de Traitement (CPCT) : 4 000 € ;
- Résurgence Transhepate Rhône-Alpes : 2 000 € ;
- Aides Alcool : 4 000 €.

2. La convention partenariale susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lyon est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant, soit 10 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 1792, nature 6574, fonction 512.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

S. GUILLAUME